

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente ont vocation à s'appliquer, de convention express, à la présente commande et à toutes celles ultérieures entre les mêmes parties.

Le présent bon de commande a un caractère ferme et définitif et comporte de plein droit de la part de l'acheteur adhésion à nos conditions générales. L'acheteur est engagé dès passation de la commande. Le règlement de l'acompte requis vaut acceptation sans réserve du bon de commande. Aucune annulation totale ou partielle, ne peut être acceptée sauf accord écrit de notre part.

LES DELAIS ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne peuvent en aucun cas constituer un motif de dommages et intérêts, annulation de commande ou refus de marchandise.

DEVIS : La remise du devis ne constitue pas un engagement pour une exécution immédiate. Nos devis ainsi que nos dessins et maquettes qui les accompagnent éventuellement restent notre propriété. Ils ne sauraient être communiqués, même partiellement à des tiers, sans notre autorisation, sous peine de dommages et intérêts. Les prix figurant sur nos devis sont valables pour une durée de 30 jours.

COMMANDES ET REASSORTIMENTS : Les commandes qui font toujours l'objet de la remise d'un bon numéroté de notre part ne sont prises en considération qu'après le versement d'un acompte. Les délais de réalisation ne commencent à courir qu'à réception du versement. Nous ne pouvons garantir le réassortiment des meubles vendus et en être responsables que dans la mesure de nos possibilités ou des possibilités du fabricant. Pour l'exécution des mobiliers spéciaux, une tolérance nous est accordée dans les dimensions ou dans les éléments constitutifs, sous la réserve expresse qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité, l'acheteur ayant en outre la faculté de mentionner, à la commande, les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement.

LES MODIFICATIONS DE COMMANDE ne pourront être acceptées que dans la mesure où elles ne perturbent pas la fabrication ou l'approvisionnement. Elles pourraient, le cas échéant, donner lieu à une majoration des prix annoncés et détermineraient un nouveau délai de livraison.

En cas d'annulation de commande ou de non-paiement des acomptes après mise en demeure restée sans effet durant 8 jours, les acomptes versés par le client seront conservés par la Sarl Rémy Motte à titre de dédommagement minimal, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire et du droit à poursuivre l'exécution forcée.

LIVRAISON : Le prix fixé est un tarif emporté au magasin. L'enlèvement de la marchandise se fait en semaine ou le samedi matin. Les marchandises voyagent aux risques et péril du destinataire. Nous pratiquons un forfait livraison métropole. Il convient de nous consulter pour toute autre destination. La vérification de la marchandise doit être effectuée par le client à la livraison. En cas d'avarie, celle-ci doit être stipulée sur le bon de livraison, avec indication précise de la nature du dégât constaté. La clause « sous réserve de déballage » n'est pas valable. Le non-respect de ces clauses interdit toute possibilité de recours ultérieur.

RECLAMATIONS EN CAS DE LIVRAISON PAR TRANSPORTEUR : En cas d'avarie due au transport l'acheteur doit mentionner sur le bon de livraison les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état des meubles reçus. En outre, l'acheteur doit impérativement notifier au transporteur les avaries constatées, (énonciations des marchandises endommagées et nature des dommages) par lettre recommandée expédiée dans les 2 jours non compris les jours fériés qui suivent celui de la réception. Une copie de ladite lettre nous sera adressée en même temps. A défaut de se conformer à ces prescriptions et si notre entreprise perdait de ce fait ses possibilités de recours contre le transporteur, l'acheteur supporterait seul les conséquences de l'avarie transport.

CAS FORTUIT ET FORCE MAJEURE : Le vendeur est libéré de son obligation de livraison pour tous cas fortuits ou cas de force majeure tels qu'incendie, grève totale ou partielle.

MAGASINAGE : Après mise à disposition dûment notifiée par l'acheteur, les meubles dans nos magasins pourront y demeurer pendant 1 mois à nos frais. A l'expiration de ce délai, l'acheteur sera redevable du coût du stockage dans nos magasins, et du coût de la mise en garde- meubles aux frais et risques de l'acheteur.

LES RETOURS : ne pourront être effectués sans notre accord préalable et en aucun cas en port dû. Les frais de transport et tous autres frais de retour sont à la charge exclusive de l'acheteur. Les retours doivent se faire impérativement dans l'emballage d'origine ou autre emballage adéquat au produit.

EN CAS DE NON CONFORMITE : du meuble par rapport aux caractéristiques prévues à la commande ou en cas de défaut apparent présenté par le mobilier vendu, l'acheteur dispose d'un délai de 24 heures à partir de l'enlèvement ou la livraison, non compris les dimanches et les jours fériés, pour en aviser le vendeur, à défaut de quoi il sera forclos. Toute défectuosité résultant d'une maladresse ou d'une fausse manœuvre de l'acheteur ne pourra nous être imputée.

CONFORMITE DES TISSUS : Nous sommes dans l'impossibilité de pouvoir assurer une conformité absolue d'un coloris par rapport aux collections. Les tissus sont susceptibles de décoloration due à l'exposition répétée à la lune, au soleil et à la lumière. Pour l'entretien des tissus, le client s'oblige à se conformer strictement aux prescriptions des fournisseurs.

NOTRE GARANTIE est limitée à un an à compter du jour de l'enlèvement ou de la livraison et ne peut s'appliquer que si le meuble a été utilisé conformément à un usage normal, dans des conditions normales. Notre garantie est exclue en cas d'usage intensif. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où les mobiliers seraient notamment soumis à l'influence d'un chauffage ou d'une humidité excessifs. Les bois neufs utilisés ont un degré d'hygrométrie situé entre 12 et 15 % environ. Cependant, en fonction des chauffages et du degré d'hygrométrie de l'air, surtout si ce dernier descend sous 60 %, il est très probable que le bois travaille ; cela ne pourra faire l'objet d'une réclamation. Les teintes, couleurs et patines sont données à titre indicatif, les bois réagissant différemment, une différence est tolérée. Aucune garantie ne s'appliquera dans le cas de détérioration provoquée par des causes étrangères aux qualités intrinsèques du meuble. Notre garantie ne couvre pas les conséquences de l'usure normale du meuble au moment de la réclamation. De même ne sont pas couverts par notre garantie les dommages liés à des erreurs de montage ou d'assemblage. Pour les antiquités, les descriptifs et les époques figurant sur les factures sont donnés à titre indicatif, notamment pour les régions de provenance. Il est entendu que les

meubles, tableaux ou objets ont pu subir des restaurations d'usage ou d'entretien du fait de leur vétusté. Les matériaux anciens ne sont pas garantis et sont achetés en parfaite connaissance de leur état et qualité. Sauf demande spécifique du client, les parquets et planchers anciens ou neufs ne sont pas traités contre les vers et il incombe au client de supporter toutes les conséquences de la présence de vers, mэрule, grosse et petite vrillettes ou tous autres champignons, et le cas échéant de traiter l'immeuble préalablement, notre responsabilité étant expressément exclue à ce titre.

RETARD DE PAIEMENT : Le paiement intégral de la facture doit être exécuté à l'enlèvement ou à la livraison, au comptant et sans escompte, sauf convention contraire écrite. En cas d'enlèvement partiel ou de livraison partielle demandé par l'acheteur, il devra, en sus de l'acompte déjà versé, effectuer le règlement comptant des meubles ainsi emportés ou livrés; il ne pourra, en aucun cas, reporter ce règlement à la date de livraison du solde de la commande. En cas de paiement échelonné énoncé par la facture ou le bon de commande et à défaut d'un seul paiement à bonne date, toutes sommes restant dues par l'acheteur deviendront immédiatement et de plein droit exigibles, sans mise en demeure préalable et le retard de paiement donnera lieu à facturation des frais bancaires au taux d'intervention de la banque de France augmenté de 4 %. A titre de clause pénale, une majoration forfaitaire de 15% du solde TTC impayé sera appliquée en sus. Dans cette hypothèse encore, nous nous réservons, si bon nous semble, d'annuler toute commande en cours, auquel cas, de convention expresse, la marchandise en attente de livraison, même réglée partiellement, restera notre propriété et les acomptes versés nous resteront acquis, **CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES :** Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les fournitures dues au terme des commandes en cours. Pour nous prévaloir de la présente clause, il suffira de faire connaître notre volonté formelle de voir restituer les marchandises, par une simple lettre recommandée avec AR adressée au client ou éventuellement à son mandataire ou administrateur judiciaire. Le client sera responsable des marchandises dès leur remise matérielle, laquelle entraîne transfert des risques. L'acheteur devra en conséquence prendre toutes dispositions et le cas échéant toutes assurances pour palier la destruction éventuelle, partielle ou totale des marchandises, quelle qu'en soit l'origine.

INTERNET ET REPRODUCTION : Le client accepte que soient utilisées, sur le site ou autres et de façon anonyme, les photos des réalisations que nous avons livrées ou effectuées chez lui. Nous nous réservons de reproduire toute boiserie et plus généralement tout élément de décoration vendu au client ou réalisé chez lui ou sur lequel nous aurions travaillé directement ou via nos sous-traitants.

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la SARL REMY MOTTE sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Le responsable du traitement des données est : Remy MOTTE 202, rue Jean Jaurès 59491 VILLENEUVE D.ASCQ Tél. : 03.20.89.88.91 Fax : 03.20.45.98.75, magasin@remy-motte.fr.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

COMPETENCE : En cas de contestation relative aux présentes, seul le tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE sera compétent, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs, et ce nonobstant toute clause contraire.

Toute intervention de notre part pour la décoration est à l'exclusion de mission de maîtrise d'œuvre. En cas de sinistre, chaque entreprise intervenante et son assureur sont seuls responsables vis-à-vis du client.

SARL RÉMY MOTTE Antiquaire & Décorateur 202, rue Jean Jaurès 59491 VILLENEUVE D.ASCQ Tél. : 03.20.89.88.91 Fax : 03.20.45.98.75